

Bureau de l'Urbanisme
et de l'Environnement
Reçu à la Préfecture
le 25 NOV. 1999

Département d'Eure et Loir
Canton de Maintenon
Commune d'Ymeray

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 novembre 1999
Date d'affichage : 12 novembre 1999
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers absents : néant
Nombre de conseillers votants : 11

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-neuf le 12 novembre à 20 heures 30
le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur **William CROULLEBOIS**, maire

Etaient présents :

MM. Martin, Pichon, Perruchon, Raffault, Guilbert, Pichery, Rabourdin, Houdas, François
Madame Solis, formant la totalité des membres en exercice.

Absents : néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Raffault.

Objet : Schéma directeur d'assainissement.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de modifier la
délibération du 03.09.99 concernant le zonage de l'assainissement.

En effet selon l'ingénieur du génie rural des eaux et des forêts ainsi que le responsable de la
société E2A, il faut prendre des décisions et non exprimer des vœux même si dans l'avenir les
solutions changent. Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil
Municipal décident donc que toutes les habitations n°s 1 à 23 auront un assainissement
individuel.

Extrait certifié conforme,

Le Maire
William CROULLEBOIS

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la réception en
Préfecture le 25.11.99
et de Publication le 25.11.99

